

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

COMMUNE d

REVISION des LISTES ELECTORALES

AVIS de DEPOT et d’AFFICHAGE

du TABLEAU des INSCRIPTIONS d’OFFICE des personnes atteignant l’âge de 18 ans entre le 1^{er} mars et le 22 avril 2017

Le tableau des additions à la liste électorale auxquelles il a été procédé par la commission administrative, pour inscrire d’office en application de l’article L. 11-2, 2^e alinéa, les jeunes devant atteindre l’âge de 18 ans entre le 1^{er} mars et 22 avril 2017 à minuit, a été ce jour :

1°) déposé au secrétariat de la mairie, où du 6 au 16 février 2017 inclus, tout électeur pourra en prendre connaissance et faire valoir ses réclamations pendant ce même délai, devant le tribunal d’instance.

2°) affiché sous forme d’une copie, aux lieux accoutumés.

A

, le 6 février 2017

Cachet de la Mairie,

Le MAIRE,